

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. LE GRANIT
MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS**

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Piopolis tenue le 17 décembre 2020 en visioconférence à 18h55 à laquelle sont présents:

Siège #1 - Nil Longpré
Siège #2 - Nicole Charette
Siège #3 - Marie-Claire Thivierge
Siège #4 - Catherine Demange
Siège #5 - Sarah Carrier
Siège #6 - France Dodier

Est/sont absents à cette séance :

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Peter Manning. La directrice générale et secrétaire-trésorière, Emmanuelle Fredette, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Après la vérification du quorum, le maire déclare la séance ouverte.

2020-12-227

2 - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Considérant l'article 157 du code municipal qui permet de renoncer à l'avis de convocation prévu aux articles 155 et 156 lorsque tous les membres du conseil de la municipalité y assistent;

Il est proposé par la conseillère France Dodier,
Appuyée par le conseiller Nil Longpré,
Et résolu,

De renoncer à l'avis de convocation de cette séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-12-228

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Nicole Charette,
Appuyé par la conseillère Catherine Demange,
Et résolu,

QUE le projet d'ordre du jour présenté ci-dessous soit adopté, tel que présenté:

1. Ouverture de la séance
2. Renonciation à l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Dépôt du projet de Règlement 2021-01 régissant les comptes de taxes et le taux d'intérêt
5. Période de questions
6. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 - DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2021-01 RÉGISSANT LES COMPTES DE TAXES ET LE TAUX D'INTÉRÊT

Monsieur le Maire présente le projet de Règlement 2021-01 régissant les comptes de taxes et le taux d'intérêt. L'avis de motion relatif au présent règlement a été donné à la séance extraordinaire du conseil tenue le 7 décembre 2020.

Ce projet de règlement a pour objet de régir les taux de taxes sur la valeur foncière, la tarification annuelle pour les services offerts par la Municipalité, le nombre de versements ainsi que le taux d'intérêt et de pénalité décrétés pour l'année 2021. Voici le résumé :

VALEUR IMPOSABLE AU RÔLE D'ÉVALUATION : 101 778 400 \$

TAXES FONCIÈRES (du 100 \$ d'évaluation)

	2020	2021
Générale	0.6913 \$	0.6875 \$
Sûreté du Québec	0.0749 \$	0.0787 \$
Camion déneigement	0.0250 \$	0.0249 \$
TOTAL TAXES FONCIÈRES	0.7912 \$	0.7911 \$

TAXES DE SERVICES

Ordures résidentielles (\$/bac)	113 \$	119 \$
Ordures conteneur de 2 verges	832 \$	1022 \$
Ordures conteneur de 4 verges	1 369 \$	1 560 \$
Ordures conteneur de 6 verges	1 679 \$	1 870 \$

Recyclage résidentiel (\$/bac)	24 \$	18 \$
Recyclage conteneur de 2 verges	659 \$	913 \$
Recyclage conteneur de 4 verges	1 062 \$	1 316 \$
Recyclage conteneur de 6 verges	1 333 \$	1 587 \$
Plastiques agricoles conteneur de 2 verges	119 \$	372 \$
Plastiques agricoles conteneur de 4 verges	304 \$	672 \$

Matières organiques (\$/bac)	60 \$	58 \$
Matières organiques (gros générateur)		
Boues (vidange aux 2 ans)	94 \$	94 \$
Boues (vidange aux 4 ans)	47 \$	47 \$
Boues (vidange annuelle)	187 \$	187 \$

AQUEDUC ET ÉGOUTS

Aqueduc fonctionnement réseau 2010 (\$/unité)	103 \$	93 \$
Aqueduc règlement d'emprunt 2002-003 (\$/unité)	72 \$	71 \$
Égout fonctionnement réseau 2010 (\$/unité)	216 \$	239 \$
Aqueduc et égout règlement d'emprunt 2008-12 (\$/unité)	545 \$	549 \$
TOTAL AQUEDUC ET ÉGOUTS	936 \$	952 \$

Le Conseil décrète que les taxes foncières et toutes les autres taxes ou compensations seront payables en quatre versements égaux. Le premier versement viendra à échéance le 1^{er} avril 2021, le second versement le 1^{er} juin 2021, le troisième versement le 1^{er} septembre 2021 et le quatrième versement le 1^{er} novembre 2021.

Le taux d'intérêt applicable aux créances municipales impayées est fixé par résolution conformément à l'article 981 du Code municipal du Québec et devient exigible à l'échéance de chacun des versements de taxes.

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question a été adressée au conseil par quelque moyen de communication.

2020-12-229

6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Nicole Charette,

QUE la séance soit levée; il est 19 h 00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Emmanuelle Fredette,
Directrice générale & secrétaire-trésorière

Peter Manning
Maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT - Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité.

Emmanuelle Fredette,
Directrice générale & secrétaire-trésorière

Je, Peter Manning, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Peter Manning
Maire